

## Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/6, dans laquelle l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général, aux fins des négociations intergouvernementales, de résumer l'ensemble des contributions qui auraient été reçues au sujet du programme de développement durable pour l'après-2015 et de lui présenter un rapport de synthèse avant la fin de 2014.

Il s'agit d'esquisser ici la marche à suivre pour permettre à chacun de vivre dans la dignité d'ici 15 ans compte tenu de l'expérience acquise ces 20 dernières années en matière de développement et des contributions rassemblées dans le cadre d'une vaste concertation ouverte à tous. On trouvera ci-après un programme de développement durable universel et porteur de changement, reposant sur les droits et centré sur l'être humain et la planète. Les six points clefs proposés doivent structurer et consolider le programme, et garantir qu'il ne trahit ni la façon de voir des États Membres ni leur ambition, et qu'il est applicable au niveau national :

- a) dignité : en finir avec la pauvreté et lutter contre les inégalités;
- b) êtres humains : garantir à tous l'accès à la santé et au savoir et donner toute leur place aux femmes et aux enfants;
- c) prospérité : développer une économie forte qui profite à tous et favorise le changement;
- d) planète : protéger les écosystèmes dans l'intérêt de toutes les sociétés et des générations futures;
- e) justice : favoriser l'édification de sociétés sûres et pacifiques et la mise en place d'institutions solides;
- f) partenariat : faire jouer la solidarité mondiale au service du développement durable.

Pour mener à bien un programme de développement durable intégré, il faut disposer de moyens d'action eux aussi intégrés, notamment en ce qui concerne le financement, la technologie et la mobilisation de ressources. Par ailleurs, les promesses ne deviendront pas réalité sans une culture de responsabilité partagée. C'est pourquoi il est proposé d'établir un dispositif d'examen et de suivi des réalisations reposant sur un arsenal statistique étoffé et sur l'exploitation de données nouvelles et non traditionnelles. Il importe en outre que le système des Nations Unies soit à même de relever les défis du nouveau programme. Il est possible de faire accéder chaque être humain à la dignité d'ici 15 ans à condition de faire preuve collectivement de volonté politique et de dégager les ressources nécessaires pour renforcer le système multilatéral et nos nations respectives.

Télécharger le [Rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015](#)